

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 octobre 2021 à 20 h 30

Convocation du 12 octobre 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER

Était absente excusées : Béatrice LEVASSEUR pouvoir à Claudine BIZOT
Sophie GIRARD pouvoir à Marie-Line REVEL
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE

Était absent non excusé : Christophe GALASSO

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Présentation du projet de territoire de la Communauté de communes Orée de Bercé belinois
 - ❖ Présentation et validation du rapport d'activité du SIDERM
 - ❖ Création et ouverture d'un poste à 7h25 pour le temps du midi à compter du 1^{er} novembre 2021
 - ❖ Ouverture d'un poste à 32 heures à compter du 1^{er} novembre 2021
 - ❖ Ouverture d'un poste à 17h50 à compter du 15 octobre 2021
 - ❖ Présentation du séminaire mobilité
 - ❖ Révision de l'attribution de compensation 2021
 - ❖ Point sur les commissions
 - ❖ Questions diverses
-

Le registre circule pour les signatures.

❖ Présentation du projet de territoire de la Communauté de communes Orée de Bercé belinois

Mathilde PLU présente le document en annexe 1.

❖ Présentation et validation du rapport d'activité du SIDERM

Christian BARBEAU et Jean-Yves BOURGE présentent le rapport d'activité SIDERM.

Suite à cette présentation il est demandé aux élus d'approuver ce rapport.

Vote pour 18

❖ **Création et ouverture d'un poste à 7h25 pour le temps du midi à compter du 1^{er} novembre 2021**

Mme la maire propose la création d'un poste à 7h25 pour un adjoint technique pour la surveillance des enfants sur le temps du midi. Silvana DUVAL est nommée sur ce poste

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Ouverture d'un poste à 32 heures à compter du 1^{er} novembre 2021**

Mme la maire propose l'ouverture du poste d'adjoint créé le 22 juillet 2021, pour 32 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2021. Anaïs BOURDAIS est l'agent concerné par cette hausse du temps de travail.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Ouverture d'un poste à 17h50 heures à compter du 1^{er} novembre 2021**

Mme la maire propose l'ouverture du poste d'adjoint créée le 22 juillet 2021, pour 17.50 heures par semaine à compter du 15 octobre 2021. Andréa MORAINÉ est l'agent concerné par ce poste.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Présentation du séminaire mobilité**

Christian BARBEAU présente le rapport du séminaire mobilité.
Un débat s'ouvre.

❖ **Révision de l'attribution de compensation 2021**

Madame la Maire expose qu'en application de l'article 1609 nonies C - paragraphe V – 1°bis du Code Général des Impôts, le conseil communautaire, par délibération du 09 mars 2021, a décidé d'enclencher une procédure de révision libre des attributions de compensation à hauteur de 25% des dépenses d'eaux pluviales hors taxes payées par la CdC en 2020.

Cette procédure nécessite une délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, prise le 09 mars dernier, et une délibération à la majorité simple des communes intéressées, en visant le dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui est celui du 21 juin 2018.

En 2020, 6 communes (Ecommoy, Laigné en Belin, Marigné-Laillé, Moncé en Belin, St Gervais en Belin et Teloché) sont concernées car ayant connu des travaux d'eaux pluviales en 2020.

Seules ces six communes doivent donc prendre une délibération concordante, à la majorité simple, afin d'approuver cette révision libre de leur attribution de compensation, conformément au tableau transmis par la CdC.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, conformément à la délibération du conseil communautaire du 09 mars 2021 et vu le rapport de la CLECT du 21 juin 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la révision libre de l'attribution de compensation telle que proposée par la CdC, en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, prévoyant une baisse des attributions de compensation à hauteur de 25% du montant hors taxes des travaux d'eaux pluviales payés par la Communauté de Communes en 2020,
- D'accepter, en fonction de ce qui précède, que le montant de l'attribution de compensation versé à la commune pour 2021 soit ramené à – 23 649.27 €, comme indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-annexé transmis par la CdC,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

❖ Questions diverses

Point sur les commissions

CCAS : Claudine BIZOT

La banque alimentaire nationale se déroulera les 26 et 27 novembre 2021.

Une nouvelle assistante est arrivée sur notre secteur, nous attendons de la rencontrer.

Fêtes et cérémonies : Marie-Line REVEL

La commémoration du 100^{ème} anniversaire de notre monument aux morts va être célébré lors de la cérémonie du 11 novembre.

Commission seniors : Marie-Line REVEL

La distribution des colis de Noël est en cours de préparation.

Commission scolaire

L'APPEL a tenu son assemblée générale une classe a été fermée en maternelle.

Prochain conseil municipal 15 novembre 2021

Levée du conseil à 22 h 30

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU